

**République Française**  
**Centre Communal d'Action Sociale de DOMLOUP**  
Département d'Ille-et-Vilaine, Canton de Châteaugiron

**Conseil d'Administration**  
**Séance du mercredi 18 octobre 2023**

**Extrait du registre des délibérations**

**Le dix-huit octobre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de DOMLOUP, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Mairie de DOMLOUP.**

**Etaient présents :**

*Membres élus : Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Isabelle LHOMME, Katell BEUCHER, Goulven DONNIOU, Viviane SAINT-DENIS*

*Membres nommés : Chantal AUBRÉE, Valérie HEEN, André LELIEVRE*

**Absents excusés :**

*Membres élus : Catherine GUIBERT (donne pouvoir à Chantal AUBRÉE),*

*Membres nommés : Isabelle PROTET, Catherine LAINÉ*

*Monsieur Jacky LECHÂBLE, Président du CCAS préside la séance.*

*Madame Chantal AUBRÉE a été désignée secrétaire de séance.*

\*\*\*\*\*

**2023 : 18/10-03 Motion de soutien aux EHPAD, Résidences Autonomie, Services d'aide à domicile, ESMS (Établissement ou service social ou médico-social)**

Face aux difficultés financières grandissantes des EHPAD publics et privés associatifs, des Résidences Autonomie, des Services d'Aide à domicile, des établissements ou service sociaux ou médico-sociaux, plusieurs élus municipaux d'Ille-et-Vilaine, présidents de Conseils d'Administration d'EHPAD et directeurs d'établissements se sont réunis à Bruz le 4 octobre 2023.

Tour à tour, ils ont fait part de leurs difficultés financières, dues à des financements insuffisants des autorités de tutelle ; mais également leurs difficultés croissantes de recrutement et l'épuisement de personnels. À cela s'ajoute l'inflation, l'augmentation du coût des matières premières et des prestations ainsi que des factures d'énergie exorbitantes. Tous partagent le même constat alarmant.

En s'appuyant sur les résultats de l'enquête nationale menée par la FNADEPA en mai 2023, et les situations respectives des EHPAD présents, les réserves financières ne sont plus que de quelques mois voire 1 à 2 ans dans les meilleurs des cas.

**Les membres du Conseil d'administration du CCAS réagissent :**

- Au report continu d'une loi sur le grand âge, sans cesse repoussée.
- Aux réponses des autorités de tutelles quand il est demandé aux établissements de ne plus remplacer le personnel malade pour faire des économies.

- Aux dépenses instaurées par l'Etat : Ségur, prime Grand Age, revalorisation du point d'indice, essentielles pour nos personnels, mais qui ne sont pas compensées intégralement par les dotations. La charge supportée par les établissements est de plus en plus lourde.
- Aux charges complémentaires liées aux frais relatifs aux PPR (Période de Préparation au Reclassement), ARE (Allocation de retour à l'Emploi), délai de carence de 10 jours pour les arrêts maladie, dès lors que nous remplaçons le personnel dès le 1<sup>er</sup> jour qui sont financées par les établissements.
- Au fait de faire supporter aux familles les charges non financées induisant des coûts de loyer plus importants.

**Les membres du Conseil d'administration du CCAS dénoncent** les réponses de l'Etat via l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

- Mutualisation ou fusion : cette alternative ne répond pas à la problématique actuelle, elle ne permet pas de générer des économies.
- Non remplacement des personnels malades : les élus s'offusquent de cette réponse qui mettrait en difficulté nos résidents et nos personnels. La qualité de l'accompagnement serait sérieusement dégradée.
- L'attribution de crédits non reconductibles qui ne garantit en rien l'équilibre budgétaire ni la pérennité d'un bon fonctionnement des établissements.

**Les membres du Conseil d'administration du CCAS s'associent à l'ensemble des élus pour :**

- Ne pas payer les factures d'énergie, tant qu'un véritable bouclier tarifaire ne sera pas mis en œuvre pour nos EHPAD. Les crédits correspondants au montant 2023 seront mis en réserve.
- Présenter une motion de soutien aux EHPAD RA et services à l'ensemble des communes du département.
- Refuser collégalement de voter le prochain BP si déficitaire
- Être associés au travail avec le ministère de la Santé et le ministère de la fonction publique, ministre déléguée aux collectivités territoriales accompagnés des directions d'établissements.
- Engager le cabinet Coudray sur une mission de conseil quant aux recours juridiques possibles de nos communes vis-à-vis de l'Etat.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration du CCAS*

- **Adopte** la motion de soutien aux EPHAD, Résidence Autonomie, Services d'aide à domicile, ESMS (Établissement ou service social ou médico-social) telle que présentée ci-dessus.

Fait lesdits jour, mois et an.  
Pour extrait certifié conforme.  
Sylviane GUILLOT,  
Vice-Présidente du C.C.A.S.

